

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE LE 1<sup>ER</sup> MARS 2007, À 20 HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 255 BOULEVARD LAURIER, À McMASTERVILLE.

---

Étaient présents :

Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant  
Monsieur Robert Beaudry, conseiller  
Monsieur Raymond Billette, conseiller  
Monsieur Michel Carrières, conseiller  
Monsieur Benoit DeGagné, conseiller  
Monsieur Jacques Durand, conseiller  
Monsieur Réal Jeannotte, conseiller  
Monsieur Denis Lavoie, conseiller  
Monsieur Jean-Guy Legendre, conseiller  
Monsieur Jean Paquette, conseiller  
Monsieur Gérard Schafroth, conseiller  
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller

Était absent :

Monsieur Gilles Plante, préfet et maire de McMasterville

Assistaient également :

Madame Johanne Deslandes, secrétaire de direction de la M.R.C.  
Monsieur François Senécal, coordonnateur à l'aménagement de la M.R.C.  
Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C.

---

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum et en l'absence du préfet, monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant et maire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

07-03-042

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2007
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2007 du Comité consultatif agricole

8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2007 du Comité consultatif régional d'aménagement
9. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 22 février 2007 du Comité des finances
10. Dépôt du procès-verbal de la séance du 22 février 2007 du Comité de sécurité incendie
11. Dépôt du compte rendu de la rencontre de travail du 31 janvier 2007 relative au Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie
12. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
  - 12.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1248-136-2006 modifiant le règlement de zonage
  - 12.2 Ville de Carignan : règlement numéro 243-74 modifiant le règlement de zonage
  - 12.3 Municipalité de McMasterville : règlements de modification
    - Règlement numéro 282-76-2006 modifiant le règlement de zonage
    - Règlement numéro 282-77-2006 modifiant le règlement de zonage
  - 12.4 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements de modification
    - Règlement numéro 845-116 modifiant le règlement de zonage
    - Règlement numéro 845-117 modifiant le règlement de zonage
  - 12.5 Ville d'Otterburn Park : règlement numéro 347-34 modifiant le règlement de zonage
  - 12.6 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : règlement numéro 2002-06-012 modifiant le règlement de zonage
  - 12.7 Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu : règlement numéro 2006-R-143 modifiant le règlement de zonage
  - 12.8 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 91.21.78.06 modifiant le règlement de zonage
13. Schéma d'Aménagement Révisé : entrée en vigueur
14. Règlement d'emprunt : mandat au Ministre des finances relatif aux soumissions
15. Pacte rural
  - 15.1 Conclusion du nouveau pacte rural
  - 15.2 Suivi de projets
16. Adjointe au coordonnateur à l'aménagement
17. Vente pour taxes : Daniel Boisvert c. Caisse populaire et al.
18. Pipeline Saint-Laurent
  - 18.1 État d'avancement
  - 18.2 Nomination d'un représentant au BAPE
19. Archiviste régionale : reconduction du contrat

20. Demandes d'appui

- 20.1 Municipalité de Lac-aux-Sables : accommodements raisonnables
- 20.2 M.R.C. de la Haute-Yamaska : tarification pour les certificats d'autorisation relatifs aux cours d'eau
- 20.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : formation et information relatives aux corridors forestiers
- 20.4 Responsabilité des municipalités : entretien des repères géodésiques

21. Divers

22. Interventions de l'assistance

23. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Le directeur général informe monsieur Bernard Poot, un résidant de Beloeil, de l'état d'avancement des démarches relatives à la remise en opérations des programmes d'aide de la S.H.Q.

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2007

07-03-043

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2007 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

- 07-228 23-01-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception de notre règlement numéro 33-06-3 modifiant le R.C.I. numéro 33-02.
- 07-229 23-01-07 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant leur bulletin d'information, intitulé : « Mon Contact régional ».
- 07-230 23-01-07 Lettre de MONSIEUR ROBERT DESMARAIS, directeur général, M.R.C. BROME-MISSISQUOI, nous transmettant la résolution numéro 10-0107 relative à une demande de financement de la S.H.Q. pour le programme RénoVillage, pour appui du Conseil.
- 07-231 25-01-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 1248-131-2006.
- 07-232 25-01-07 Lettre de MONSIEUR MAXIME FORTIER, directeur par intérim, – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous informant des nouvelles procédures et de l'application informatique des programmes d'amélioration de l'habitat.

- 07-233 25-01-07 Lettre de MONSIEUR CLÉMENT VAUTOUR, greffier, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 347-34 et 350-8, pour avis de conformité.
- 07-234 25-01-07 Courriel de MONSIEUR GUY COULOMBE, conseiller en développement régional, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous transmettant un projet de résolution relativement au Pacte rural.
- 07-235 25-01-07 Télécopie de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, B.M.I. EXPERTS-CONSEILS INC., nous informant de la fin des travaux sur le cours d'eau Beaugard et nous transmettant leur état de compte à cet effet.
- 07-236 26-01-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-136-2006, pour avis de conformité.
- 07-237 26-01-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-137-2007, pour avis de conformité.
- 07-238 26-01-07 Lettre de MADAME JANICE BADGLEY, agent de liaison, TRANSCANADA, nous transmettant des fiches d'information sur la sécurité des gazoducs.
- 07-239 29-01-07 Lettre de MONSIEUR BERNARD GÉNÉREUX, président, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous transmettant de la documentation sur le nouveau programme de formation pour les élus.
- 07-240 29-01-07 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro U-120-105, pour avis de conformité.
- 07-241 29-01-07 Fiche de transmission de MADAME PASCALE FORTIN, VILLE DE LONGUEUIL, nous transmettant les résolutions numéros BD-061102-4, BD-061102-6 et BD-061102-8, relatives aux cours d'eau.
- 07-242 29-01-07 Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, B.M.I. EXPERTS-CONSEILS INC., nous informant de la conformité et de la fin des travaux sur le cours d'eau Beaugard.
- 07-243 29-01-07 Courriel de MONSIEUR YVES LAFORTUNE, directeur régional, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, transmettant les documents relativement au Fonds local d'investissement (FLI).
- 07-244 30-01-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur l'entrée en vigueur du règlement numéro 33-06-3 modifiant notre R.C.I. numéro 33-02.
- 07-245 30-01-07 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant le règlement numéro 06-208 modifiant leur schéma d'aménagement révisé.

- 07-246 30-01-07 Lettre de MONSIEUR FLORIAN BERNARD, F. BERNARD EXPERTS-CONSEILS, relativement à la planification et au suivi des travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau municipaux.
- 07-247 30-01-07 Lettre de MONSIEUR CHRISTIAN CHALIN, commandant, SÛRETÉ DU QUÉBEC, nous transmettant un document, intitulé : « Rapport annuel de gestion 2005 2006 ».
- 07-248 31-01-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements numéros 1248-133-2006 et 1248-134-2006.
- 07-249 31-01-07 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 428 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 07-250 31-01-07 Copie d'une lettre de MONSIEUR DENIS BOURDON, inspecteur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, adressée à MONSIEUR LUC MORIN, citoyen, FERME AVICOLE B. MORIN ET FILS INC., relativement à un avis d'interdiction de coupe et de ramassage d'arbres.
- 07-251 31-01-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 2006-R-142 et 2006-R-143, pour avis de conformité.
- 07-252 31-01-07 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception du règlement numéro 33-06-3 modifiant notre règlement de contrôle intérimaire.
- 07-253 01-02-07 Lettre de MADAME SYLVIE LE ROUX et de MESSIEURS BERNARD ET DAVID POOT, citoyens de Beloeil, nous informant des démarches entreprises pour pouvoir bénéficier du programme PAD.
- 07-254 01-02-07 Lettre de MONSIEUR JOËL GAUTHIER, président-directeur général, et de MADAME CÉLINE DESMARTEAUX, vice-présidente administration et finances, AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, nous transmettant les budgets d'exploitation et d'immobilisations 2007 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2007-2008-2009 de l'A.M.T.
- 07-255 01-02-07 Courriel de MONSIEUR MARC-ANDRÉ GUERTIN, CENTRE DE LA NATURE MONT-SAINT-HILAIRE, demandant une résolution d'appui pour un projet intitulé : « Projet de formation et d'information à l'égard des corridors forestiers, des bois et des arbres en milieu périurbain ».
- 07-256 02-02-07 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 243-74, pour avis de conformité.
- 07-257 05-02-07 Lettre de MADAME JOSÉE BONENFANT, chef de la division du support au comité exécutif et au conseil municipal et avocate principale par intérim, VILLE DE LONGUEUIL, nous transmettant le règlement numéro CA-2006-39 modifiant leur schéma d'aménagement.

- 07-258 05-02-07 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur le règlement numéro 41-06 sur les modalités relatives au remboursement des dépenses encourues par les membres du Conseil.
- 07-259 05-02-07 Courriel de MONSIEUR MARIO CHAMBERLAND, directeur général, LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE, transmettant une convocation pour une rencontre de la Table de concertation des véhicules hors route.
- 07-260 06-02-07 Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant de la conformité de notre Schéma d'Aménagement Révisé en matière d'aménagement du territoire.
- 07-261 06-02-07 Lettre de MONSIEUR CLAUDE BÉCHARD, ministre, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, nous informant de la tenue d'une audience publique concernant le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent, à compter du 12 mars 2007.
- 07-262 06-02-07 Courriel de MONSIEUR EDDY PROULX, président, FÉDÉRATION DE L'UPA DE SAINT-JEAN-VALLEYFIELD, nous invitant à participer à une journée d'échanges et de réflexion sur l'avenir de l'agriculture, le 17 février 2007.
- 07-263 07-02-07 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, nous transmettant leurs honoraires dans le dossier Développements SICAM Inc. / M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et Ville de Beloeil.
- 07-264 07-02-07 Courriel de MADAME FRANCE OUELLET, direction générale, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous transmettant une invitation pour la signature des Pactes ruraux entre le gouvernement du Québec et les M.R.C. de la Montérégie.
- 07-265 07-02-07 Courriel de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS LÉONARD, coordonnateur service environnement, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, transmettant les documents afférents à une demande d'information relativement à l'élimination des matières résiduelles.
- 07-266 07-02-07 Télécopie de MONSIEUR JEAN MAURICE LATULIPPE, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous conviant à la prochaine assemblée des M.R.C., les 28 février et 1er mars 2007.
- 07-267 09-02-07 Courriel de MADAME JOHANNE DUMONT, direction régionale de la Métropole, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous demandant nos disponibilités pour une rencontre sur les caractéristiques de notre territoire ainsi que sur les enjeux d'aménagement.
- 07-268 09-02-07 Courriel de MADAME NATHALIE VALLÉE, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES, transmettant la résolution numéro 2007-02-053 portant sur une demande aux gouvernements du Québec et du Canada de réviser les Chartres des droits et libertés, pour appui du Conseil.

- 07-269 09-02-07 Courriel de MONSIEUR JEAN BOUCHARD, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, nous transmettant la résolution numéro 07-021 appuyant la M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande de subvention pour les salaires versés aux pompiers relativement à la formation obligatoire Pompier I, pour appui du Conseil.
- 07-270 09-02-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 2007-R-152, pour avis de conformité.
- 07-271 12-02-07 Courriel de la DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant de la nouvelle date de la signature des pactes ruraux, soit le 15 février 2007.
- 07-272 12-02-07 Résolution numéro 2007-02-042 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous informant de l'adoption du règlement numéro 2002-06-012, pour avis de conformité.
- 07-273 12-02-07 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 07.43 portant sur la nomination de madame Lynn Dumoulin, à titre de mairesse suppléante.
- 07-274 12-02-07 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 017-07 portant sur l'entente intermunicipale relative à l'application de la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau.
- 07-275 12-02-07 Copie d'une lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, adressée à MONSIEUR CHRISTIAN MARTEL, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK, appuyant leur mémoire, intitulé : « La Commission de protection du territoire agricole et les besoins des municipalités : statu quo ou changement », qui sera déposé à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.
- 07-276 12-02-07 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2006 de la M.R.C.
- 07-277 12-02-07 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro U-120-105, pour avis de conformité.
- 07-278 12-02-07 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2007-63 portant sur l'entente intermunicipale relative à l'application de la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau.
- 07-279 12-02-07 Avis de la Cour supérieure relativement à une requête de MONSIEUR DANIEL BOISVERT, citoyen de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, pour un dossier de vente pour taxes.

- 07-280 12-02-07 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2007-36 portant sur la nomination des délégués, des représentants et des responsables des régies, des organismes et des comités.
- 07-281 13-02-07 Courriel de MONSIEUR MARIO CHAMBERLAND, directeur général, LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE, nous rappelant une rencontre sur la table de concertation des VHR, le 16 février 2007.
- 07-282 13-02-07 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 91.21.79.06 et 91.21.80.07, pour avis de conformité.
- 07-283 13-02-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 104 modifiant leur schéma d'aménagement révisé.
- 07-284 13-02-07 Courriel de MADAME DANIELLE INKEL, U.P.A. DE SAINT-JEAN-VALLEYFIELD, transmettant une demande de soutien financier pour la soirée « Reconnaissance aux producteurs agricoles ».
- 07-285 13-02-07 Courriel de MADAME MANON ROGER, directrice générale, C.L.D. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous convoquant à une réunion du conseil d'administration, le 23 février 2007.
- 07-286 13-02-07 Lettre de MONSIEUR RAYNALD MARTEL, secrétaire, BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, nous informant de la constitution d'une commission d'audiences publiques relativement au projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent.
- 07-287 14-02-07 Courriel de MADAME MANON ROGER, directrice générale, C.L.D. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous informant du changement de date pour le prochain conseil d'administration.
- 07-288 14-02-07 Lettre de MONSIEUR JACQUES DARVEAU, directeur, MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, accusant réception de notre résolution numéro 06-09-211, relative à une demande d'appui de la M.R.C. de Matane pour une baisse de la tarification du pavage des chemins municipaux et nous informant du suivi.
- 07-289 14-02-07 Courriel de MADAME JOHANNE GAOUILLETTE, directrice générale, M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA, transmettant la résolution numéro 2007-02-79 portant sur une demande d'arrêt ministériel pour la tarification des demandes de certificat d'autorisation pour les cours d'eau, pour appui du Conseil.
- 07-290 14-02-07 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 282-77-2006, pour avis de conformité.
- 07-291 14-02-07 Télécopie de MADAME ISABELLE LEROUX, avocate, POUPART & POUPART, relativement au dossier Daniel Boisvert c. Caisse populaire de Beloeil et als, dossier vente pour taxes.

- 07-292 15-02-07 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant le règlement numéro 220-06 modifiant leur schéma d'aménagement révisé.
- 07-293 15-02-07 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 845-118, pour avis de conformité.
- 07-294 15-02-07 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 844-3, pour avis de conformité.
- 07-295 15-02-07 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant copie d'une lettre adressée à MADAME MANON ROGER, directrice générale, C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, concernant une aide financière accordée à la Maison des jeunes de Saint-Jean-Baptiste, dans le cadre du Pacte rural.
- 07-296 15-02-07 Lettre de MONSIEUR MICHEL GILBERT, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant un projet de résolution relativement au projet de formation et d'information sur les corridors forestiers, des boisés et des arbres en milieu urbain, pour appui du Conseil.
- 07-297 15-02-07 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 07-02-101 appuyant le projet de pétition, intitulé : « Il est urgent de corriger les ratés du système de la santé et des services sociaux afin d'assurer aux personnes vulnérables la qualité de vie et le respect auxquels elles ont droit » par une demande d'enquête publique nationale, pour appui du Conseil.
- 07-298 15-02-07 Télécopie de MONSIEUR WILLIAM J. COSGROVE, président, BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, nous demandant de déléguer des représentants pour les audiences publiques relativement au projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent.
- 07-299 16-02-07 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 07-01-34 relativement à l'entente portant sur l'achat commun de bacs de récupération des matières recyclables.
- 07-300 16-02-07 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, transmettant une opinion juridique relativement à la réclamation d'honoraires additionnels adressée par les architectes Boutros et Pratte.
- 07-301 16-02-07 Communiqué du MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, relativement à la signature des pactes ruraux.

## **PUBLICATIONS – FÉVRIER - 2007**

Muni-express

No 1  
17 Janvier 2007

Affaires montréalaises

Vol. 19, no 5  
Janvier – février 2007

Le partenaire	Février 2007 No 1
BioClips +	Janvier 2007 Vol. 10, no 1
La Revue de l'Impériale	Hiver 2006-2007

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

07-03-044

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 07-03, du chèque 13611 au chèque 13888, pour un montant total de 166 713,59 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2007 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2007 du Comité consultatif agricole.

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2007 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2007 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 9. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 22 FÉVRIER 2007 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 22 février 2007 du Comité des finances.

POINT 10. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2007 DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance du 22 février 2007 du Comité de sécurité incendie.

POINT 11. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DE TRAVAIL DU 31 JANVIER 2007 RELATIVE AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre de travail du 31 janvier 2007 relative au Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

POINT 12. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

12.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1248-136-2006 modifiant le règlement de zonage

07-03-045

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-136-2006 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-136-2006, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE l'approbation de la M.R.C. s'établit selon la conformité aux objectifs du Schéma d'Aménagement Révisé qui est entré en vigueur le 2 février 2007;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-136-2006, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-02-023, recommande au Conseil de ne pas l'approuver puisqu'il permet des usages commerciaux dans une affectation industrielle qui ne sont pas compatibles, tel qu'établi au Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-136-2006, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, ne soit pas approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu puisque son contenu vise à permettre des usages commerciaux non compatibles dans l'affectation industrielle, le tout tel que prévu aux dispositions du Schéma d'Aménagement Révisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Ville de Carignan : règlement numéro 243-74 modifiant le règlement de zonage

07-03-046

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Carignan est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 243-74 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 243-74, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 243-74, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-02-024, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 243-74, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 07-02-018, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 243-74 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

07-03-046  
(suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit DeGagné  
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 243-74, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Municipalité de McMasterville : règlements de modification

- Règlement numéro 282-76-2006 modifiant le règlement de zonage

07-03-047

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté le règlement numéro 282-76-2006 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 282-76-2006, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 282-76-2006, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-02-025, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 282-76-2006, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 07-02-019, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 282-76-2006 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 282-76-2006, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 282-77-2006 modifiant le règlement de zonage

07-03-048

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté le règlement numéro 282-77-2006 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 282-77-2006, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, doit être approuvé par la M.R.C.;

07-03-048  
(suite)

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 282-77-2006, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-02-026, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 282-77-2006 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 282-77-2006, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements de modification

- Règlement numéro 845-116 modifiant le règlement de zonage

07-03-049

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-116 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-116, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-116, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-02-027, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 845-116 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-116, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 845-117 modifiant le règlement de zonage

07-03-050

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

07-03-050  
(suite)

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-117 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-117, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-117, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-02-028, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-117, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 07-02-020, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 845-117 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-117, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5 Ville d'Otterburn Park : règlement numéro 347-34 modifiant le règlement de zonage

07-03-051

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville d'Otterburn Park est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park a adopté le règlement numéro 347-34 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 347-34, modifiant le règlement de zonage de la ville d'Otterburn Park, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 347-34, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-02-029, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 347-34, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 07-02-021, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 347-34 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières

07-03-051  
(suite)

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 347-34, modifiant le règlement de zonage de la ville d'Otterburn Park, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.6 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : règlement numéro 2002-06-012 modifiant le règlement de zonage

07-03-052

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2002-06-012 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2002-06-012, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2002-06-012, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-02-030, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2002-06-012, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 07-02-022, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2002-06-012 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2002-06-012, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.7 Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu : règlement numéro 2006-R-143 modifiant le règlement de zonage

07-03-053

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2006-R-143 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2006-R-143, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2006-R-143, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-02-31, recommande au Conseil de l'approuver;

07-03-053  
(suite)

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2006-R-143, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 07-02-023, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2006-R-143 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2006-R-143, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.8 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 91.21.78.06 modifiant le règlement de zonage

07-03-054

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 91.21.78.06 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.21.78.06, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.78.06, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-02-032, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.78.06, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 07-02-024, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.21.78.06 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.21.78.06, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le directeur général informe les membres du Conseil de l'entrée en vigueur du Schéma d'Aménagement Révisé, le 2 février 2007. Il est ensuite convenu de la nécessité de produire un document adressé aux municipalités présentant les implications et la suite de l'entrée en vigueur pour chacune des municipalités locales.

POINT 14. RÈGLEMENT D'EMPRUNT : MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES RELATIF AUX SOUMISSIONS

07-03-055

ATTENDU QUE la M.R.C. a adopté le règlement d'emprunt numéro 01-05.01 modifiant le règlement d'emprunt numéro 01-05, décrétant un emprunt de 2 750 000 \$ relatif à l'acquisition d'un terrain et à la construction d'un bâtiment abritant, entre autres, le nouveau siège social de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE les travaux visés par le règlement d'emprunt numéro 01-05.01 modifiant le règlement d'emprunt numéro 01-05, sont, à toutes fins pratiques, complétés et que la M.R.C. ainsi que les autres organismes occupent déjà les nouveaux locaux;

ATTENDU QUE la M.R.C. désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandate le Ministre des Finances du Québec pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. PACTE RURAL

15.1 Conclusion du nouveau pacte rural

Le directeur général indique aux membres du Conseil que la M.R.C. a conclu le nouveau pacte rural qui sera valide pour une période de sept (7) ans et pour lequel un montant de 1 000 115 \$ est prévu. Il est précisé que le territoire visé demeure le même qu'au premier pacte, à savoir, les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Marc-sur-Richelieu et de Saint-Mathieu-de-Beloil.

15.2 Suivi de projets

- Projet de Maison des Jeunes de Saint-Jean-Baptiste

07-03-056

ATTENDU QUE la M.R.C. a déjà approuvé le projet de la Maison des Jeunes de Saint-Jean-Baptiste dans le cadre de la mise en œuvre du pacte rural;

ATTENDU QUE le projet comporte un deuxième volet;

ATTENDU QUE le Comité de ruralité a évalué l'avancement du projet de la Maison des Jeunes de Saint-Jean-Baptiste et a exprimé certaines réserves quant au deuxième volet, puisque certaines conditions n'ont pas été respectées;

07-03-056  
(suite)

ATTENDU QUE le Conseil se dit favorable à verser la deuxième tranche d'aide dans la mesure où cette contribution ne risque pas d'être remise en question par le ministère des Affaires municipales et des Régions

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à verser la deuxième et dernière tranche d'aide au projet de Maison des Jeunes de Saint-Jean-Baptiste, au montant de 2 500 \$, s'il est adéquatement démontré que le projet répond à toutes les exigences du ministère des Affaires municipales et des Régions à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Le Parcours des Arts du Richelieu

07-03-057

ATTENDU QUE la M.R.C. a déjà approuvé le projet du Parcours des Arts du Richelieu dans le cadre de la mise en œuvre du pacte rural;

ATTENDU QUE le projet comporte un deuxième volet;

ATTENDU QUE le Comité de ruralité a évalué l'avancement du projet du Parcours des Arts du Richelieu et a exprimé un désaccord quant au deuxième volet, puisque plusieurs conditions n'ont pas été respectées, notamment en ce qui concerne les autres sources de financement, l'utilisation de l'aide pour le remboursement de la dette et l'atteinte des objectifs financiers;

ATTENDU QUE le Conseil ne se dit pas favorable à verser la deuxième tranche d'aide

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE la deuxième tranche d'aide de 15 000 \$, provenant du pacte rural de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, ne soit pas versée pour le projet Parcours des Arts du Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. ADJOINTE AU COORDONNATEUR À L'AMÉNAGEMENT

07-03-058

ATTENDU QUE le Conseil a prévu combler le poste d'adjoint au coordonnateur à l'aménagement pour l'année 2007, le tout tel que prévu au budget;

ATTENDU QUE le personnel de la M.R.C. a procédé aux démarches de recrutement nécessaires;

ATTENDU QUE les démarches entreprises ont permis de retenir la candidature de madame Margerie Lorrain Cayer;

ATTENDU QUE le Comité des finances a pris connaissance des résultats des démarches de recrutement et recommande au Conseil de retenir la candidature de madame Lorrain Cayer

07-03-058  
(suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE madame Margerie Lorrain Cayer soit et est engagée pour occuper le poste d'adjointe au coordonnateur à l'aménagement.

QUE l'engagement de madame Lorrain Cayer soit accompagné d'une période probatoire de six (6) mois.

QUE les conditions salariales prévues à l'échelle salariale pour la première année du poste d'adjoint au coordonnateur à l'aménagement soient accordées à madame Lorrain Cayer.

QUE les avantages accordés aux employés soient accordés à madame Lorrain Cayer en conformité aux modalités prévues à cet effet à la politique de travail de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. VENTE POUR TAXES : DANIEL BOISVERT C. CAISSE POPULAIRE ET AL.

07-03-059

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a demandé à la M.R.C., en 2006, d'inscrire la propriété de monsieur Daniel Boisvert à la procédure de vente pour taxes, le tout tel que prévu aux dispositions du Code municipal à cet effet;

ATTENDU QUE les taxes dues pour la propriété de monsieur Boisvert pour l'année 2005 ont été payées par son institution prêteuse, à savoir la Caisse Populaire Desjardins de Beloil;

ATTENDU QUE monsieur Boisvert a intenté une requête en rétractation et en arrêt d'éviction à l'encontre de la Caisse Populaire de Beloil et Frank Siminski;

ATTENDU QUE les procédures intentées par monsieur Boisvert mettent en cause, entre autres, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est d'avis qu'il y a matière à s'assurer d'une représentation adéquate;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que la M.R.C. n'a pas à défrayer les coûts de cette représentation juridique qui résultent d'un service rendu à la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande à ses conseillers juridiques de lui indiquer si une représentation devant la Cour s'avère nécessaire.

QUE le Conseil mandate maître Armand Poupart jr. pour représenter la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu si la représentation s'avère nécessaire à la Cour supérieure.

07-03-059  
(suite)

QUE les frais découlant des démarches nécessaires à la représentation de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu dans cette affaire soient facturés à la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. PIPELINE SAINT-LAURENT

18.1 État d'avancement

Le coordonnateur à l'aménagement, monsieur François Sénécal, indique aux membres du Conseil où en sont rendues les démarches relatives à l'évaluation de l'étude d'impact produite par la compagnie Ultramar en ce qui concerne l'implantation du pipeline Saint-Laurent ainsi que la position à établir et à transmettre au BAPE lors des audiences publiques.

18.2 Nomination d'un représentant au BAPE

07-03-060

ATTENDU QUE le président du Bureau des Audiences Publiques en Environnement (BAPE), monsieur William J. Cosgrove, a demandé au Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de nommer un représentant qui sera en mesure de participer aux séances du BAPE et répondre aux questions relatives aux compétences de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est d'avis que la personne la plus apte à répondre à cette demande est le coordonnateur à l'aménagement de la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit DeGagné  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE monsieur François Sénécal, coordonnateur à l'aménagement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, soit et est nommé pour agir à titre de représentant de la M.R.C. dans le cadre des séances qui seront tenues en relation avec l'implantation du pipeline Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19. ARCHIVISTE RÉGIONALE : RECONDUCTION DU CONTRAT

07-03-061

ATTENDU QUE madame Nadia Vallée est à l'emploi de la M.R.C. à titre d'archiviste régionale depuis le 28 août 2006;

ATTENDU QUE le poste d'archiviste régional est établi sur une base contractuelle, en fonction des besoins des municipalités qui se prévalent des services de l'archiviste régional;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la M.R.C. ont exprimé des besoins relatifs au service d'archiviste régional qui permettraient à madame Vallée de rester en poste pour l'année 2007

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

07-03-061  
(suite)

ET RÉSOLU QUE le contrat de madame Nadia Vallée, archiviste régionale de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, soit et est reconduit pour répondre aux besoins des municipalités et autres clients, pour l'année 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 20. DEMANDES D'APPUI

20.1 Municipalité de Lac-aux-Sables : accommodements raisonnables

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

20.2 M.R.C. de la Haute-Yamaska : tarification pour les certificats d'autorisation relatifs aux cours d'eau

07-03-062

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (M.D.D.E.P.) a fait publier dans la Gazette officielle du Québec du 3 janvier 2007 un projet d'arrêté ministériel relativement à la tarification exigée pour l'étude de certaines demandes d'autorisation;

ATTENDU QUE ce ministère propose de majorer substantiellement les tarifs existants et d'exiger désormais des tarifs pour des demandes d'autorisation qui sont actuellement traitées sans frais, ceci en s'inspirant manifestement du principe d'utilisateur-payeur;

ATTENDU QUE la gestion des cours d'eau est une responsabilité exclusive de la M.R.C. tel que le prévoit la Loi sur les compétences municipales (L.C.M.);

ATTENDU QUE la M.R.C., à ce titre, est appelée à intervenir fréquemment dans les cours d'eau, pour y effectuer des travaux d'aménagement, d'entretien, et éventuellement, des correctifs;

ATTENDU QUE le document soumis par le M.D.D.E.P. prévoit un tarif fixe de 2 500 \$ pour toute demande touchant des travaux d'aménagement, des travaux d'entretien impliquant le dragage de plus de 50 mètres cubes de sédiments ainsi que pour tout pont ou ponceau dont l'ouverture excède 3,6 mètres;

ATTENDU QUE la très grande majorité des travaux d'entretien de cours d'eau implique l'enlèvement de sédiments dont le volume excède 50 mètres cubes;

ATTENDU QUE le fait de devoir déboursier 2 500 \$ pour tout travail d'aménagement de cours d'eau et pour tout travail d'entretien de cours d'eau, impliquant des dragages supérieurs à 50 mètres cubes, représente un impact financier démesuré;

ATTENDU QUE, par ailleurs, le bureau régional du M.D.D.E.P. en Montérégie dispense administrativement une M.R.C. d'obtenir un certificat d'autorisation dans le cadre de travaux d'entretien consistant à rendre un profil de cours d'eau conforme à un règlement, un procès-verbal ou un acte d'accord;

ATTENDU QUE cette dispense d'obtenir un certificat d'autorisation dure depuis plus de dix (10) ans, confirmant de ce fait que ce processus permet de faire une gestion adéquate des cours d'eau tout en préservant la qualité de l'environnement;

07-03-062  
(suite)

ATTENDU QUE cette dispense se doit d'être maintenue puisque l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation dans ce genre de travaux aurait un impact négatif certain en matière d'échéanciers et de coûts;

ATTENDU QU'il est, par ailleurs, juridiquement impératif que cette dispense soit inscrite dans la Loi sur la qualité de l'environnement puisque cela rendrait les règles du jeu transparentes, pérennes et légales tout en mettant les M.R.C. à l'abri de poursuites judiciaires potentielles

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de la Haute-Yamaska dans ses démarches visant à demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne prévoir aucune tarification à l'égard des travaux de cours d'eau pour lesquels un certificat d'autorisation est requis.

DE modifier la Loi sur la qualité de l'environnement afin de soustraire formellement les travaux d'entretien de cours d'eau à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : formation et information relatives aux corridors forestiers

07-03-063

ATTENDU QUE le Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire a développé, au cours des dernières années, une expertise pour évaluer l'état des corridors forestiers, des boisés et des arbres en zone périurbaine sur le territoire de la Montérégie;

ATTENDU QUE plusieurs études attestent d'un recul important du couvert forestier de plus des 9 000 hectares depuis 1999;

ATTENDU QUE le couvert forestier, notamment les corridors, constitue un maillon essentiel à la préservation de l'écosystème du mont Saint-Hilaire

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire partage les objectifs de préservation du Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire;

ATTENDU QU'il va de soi que la ville de Mont-Saint-Hilaire donne son appui au Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire dans sa démarche de conservation des couverts forestiers et des corridors boisés

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire dans sa démarche de financement dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II, géré par la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est, l'Agence forestière de la Montérégie et le ministère des Ressources naturelles et de la faune du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 20.4 Responsabilité des municipalités : entretien des repères géodésiques

07-03-064

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et de la faune du Québec a proposé aux municipalités locales de prendre en charge l'entretien du réseau géodésique;

ATTENDU QUE pour ce faire, le ministère a transmis un projet de texte d'entente à cet effet;

ATTENDU QUE le projet de texte d'entente prévoit que les municipalités devront prendre les mesures nécessaires pour éviter la destruction des repères géodésiques, pour informer les intervenants concernés sur l'existence du réseau et la disponibilité de données en découlant et de procéder à l'inspection et à l'entretien des sites de tous les repères géodésiques de leurs territoires respectifs, aux trois (3) ans;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités n'ont pas les ressources nécessaires pour prendre en charge les responsabilités d'une telle entente;

ATTENDU QUE le projet d'entente qui reflète les attentes du ministère ne fait aucune mention des ressources financières qu'il prévoit verser aux municipalités qui concluront ladite entente;

ATTENDU QUE la F.Q.M. et l'U.M.Q. n'ont pas préalablement été impliquées dans la mise en œuvre des mesures proposées par le ministère

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette  
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie les municipalités qui n'adhéreront pas à l'entente proposée par le ministère des Ressources naturelles et de la faune puisque cette dernière ne prévoit pas de mécanismes de dédommagement adéquats pour les municipalités aux ressources plus restreintes.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande au ministère des Ressources naturelles et de la faune d'impliquer d'abord les deux (2) unions municipales dans la mise en place des modalités proposées avant d'entreprendre des pourparlers avec les municipalités locales.

QUE la présente résolution soit transmise aux municipalités de la M.R.C., à la F.Q.M., à l'U.M.Q., au ministère des Ressources naturelles et de la faune du Québec pour information et aux M.R.C. contiguës pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 21 DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 22. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

07-03-065

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

07-03-065  
(suite)

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 55.

Bernard Roy  
secrétaire-trésorier

Michel Gilbert  
préfet suppléant